

INFORMATION A LA POPULATION

Assemblée communale ordinaire – convocation (publication dans le Journal officiel du jeudi 16 novembre 2023)

ALLE : Assemblée communale ordinaire, mardi 5 décembre 2023, à **20h15** à la salle des fêtes (route de Porrentruy 15) à Alle

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 27 juin 2023.
2. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Betoko Merveille Dedieu, ressortissante congolaise domiciliée à Alle.
3. Adopter le contrat concernant la conservation d'îlots de vieux bois en faveur de la biodiversité en forêt.
4. Adopter le nouveau règlement concernant les inhumations et le cimetière.
5. Adopter le nouveau règlement sur les émoluments.
6. Budget :
 - a) Discuter et voter les dépenses d'investissements suivantes ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le cas échéant consolider les emprunts :
 - a) CHF 30'000.- TTC pour l'acquisition de logiciels informatiques pour l'Administration communale.
 - b) CHF 45'000.- TTC pour le crédit d'étude de l'ouvrage « Les Vies de Bâle ».
 - c) CHF 70'000.- TTC pour le plan d'éducation numérique de l'école primaire.
 - d) CHF 150'000.- TTC pour le déploiement intégral de l'éclairage public au LED.
 - e) CHF 32'000.- TTC pour les ouvrages de protection contre les inondations.
 - f) CHF 77'000.- TTC pour l'optimisation réseau d'eau potable.
 - g) CHF 50'000.- TTC pour l'optimisation réseau des eaux usées.
 - b) Adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et voter le budget 2024.
7. Divers.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est consultable à l'Administration communale et au panneau numérique communal sis dans la cour de la mairie (accès par le code QR) ou sur le site internet www.alle.ch en version édulcorée. Les demandes de compléments ou de rectifications seront à adresser par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine Assemblée, ou à faire verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements mentionnés sous chiffre 4 et 5 seront déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale, au Secrétariat communal, où ils pourront être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées par écrit, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Croix-Rouge Jura – Action 2X Noël 2024 / Inscriptions

La Croix-Rouge jurassienne vient en aide aux personnes dans le besoin. Chaque année, de février à mars, avec l'aide d'une soixantaine de bénévoles, elle redistribue environ 10 tonnes de marchandise aux familles et personnes seules du canton.

Pour l'action 2024, comme lors de l'édition 2023, 2 magasins solidaires seront ouverts sur une certaine durée (Porrentruy et Delémont). Les personnes des Franches-Montagnes intéressées par cette aide alimentaire seront quant à elles livrées. Cette action aura lieu en février-mars 2024.

Vous souhaitez recevoir cette aide ponctuelle ou vous connaissez un proche pour qui cette action ferait du bien ? Nous enregistrons vos inscriptions ou questions au 032/465 84 00 ou au 032 465/84 06 ou à : actionsociale@croix-rouge-jura.ch. Nous soulignons l'importance que les coordonnées soient à jour afin que nous puissions faire parvenir le courrier invitant à venir chercher la marchandise. Si vous inscrivez un proche, ce dernier devra vous avoir donné son accord.

Exception : pour les personnes à mobilité réduite, une solution de livraison à domicile sera envisagée.

En savoir plus sur cette action ? Visiter notre site internet : <https://www.croix-rouge-jura.ch/2x-noel>

Budget 2024

Le document budgétaire dans son intégralité est disponible auprès de la Recette communale.

Paramètres budgétaires – compétence de l'Assemblée		
	2024	2023
Quotité d'impôt	2.25	2.25
Taxe immobilière	1.40 ‰ VO	1.40 ‰ VO
Mensuration cadastrale	0.085 ‰ VO	0.085 ‰ VO
Taxe des eaux de surface	0.20 ‰ VO	0.20 ‰ VO
Taxe des chiens	CHF 50.- (par animal)	CHF 50.- (par animal)
Eau potable	1.35 à 2.15 CHF/m ³ (selon consommation)	1.35 à 2.15 CHF/m ³ (selon consommation)
Eau potable – taxe de base par bien-fonds raccordé (compteur)	CHF 140.00 à 1'730.00 (selon consommation)	CHF 140.00 à 1'730.00 (selon consommation)
Exploitation des installations intercommunales d'épuration	1.70 à 2.55 CHF/m ³ (selon consommation)	1.70 à 2.55 CHF/m ³ (selon consommation)
Épuration d'eau – taxe de base par bien-fonds raccordé (compteur)	CHF 165.00 à 1'805.00 (selon consommation)	CHF 165.00 à 1'805.00 (selon consommation)
Service des déchets ménagers	CHF 100.- à CHF 160.-	CHF 120.- à CHF 185.-
Taxe d'exemption SIS	5% de l'impôt d'état annuel	5% de l'impôt d'état annuel
Taxe de raccordement SEPE unique :	22.00 ‰ (sur la valeur officielle)	22.00 ‰ (sur la valeur officielle)

Budget de fonctionnement par nature 2024

Compte	Libellé	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE	841'682.60	58'200
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS – DEFENSE	162'000	102'100
2	FORMATION	2'443'484.95	31'900
3	CULTURE – SPORTS – LOISIRS – EGLISES	247'611.10	
4	SANTE	20'416.15	
5	PREVOYANCE SOCIALE	2'233'339	719'759
6	TRAFIC – TRANSPORTS – TELECOMMUNICATIONS	461'496	161'000
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT TERRITOIRE	1'062'237.25	1'109'000
8	ECONOMIE PUBLIQUE	185'150	182'745
9	FINANCES – IMPÔTS	429'021.95	5'766'900
TOTAL :		8'086'439	8'131'604
Excédent de revenu		45'165	

Budget d'investissement par nature 2024

Compte	Libellé	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE	30'000	30'000
2	FORMATION	70'000	70'000
6	TRAFIC – TRANSPORTS – TELECOMMUNICATIONS	195'000	195'000
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT TERRITOIRE	159'000	159'000
TOTAL :		454'000	454'000